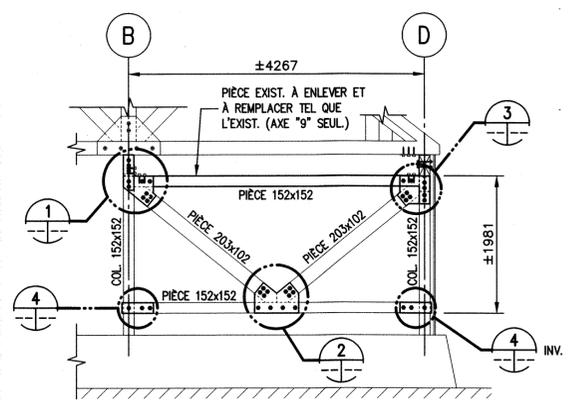
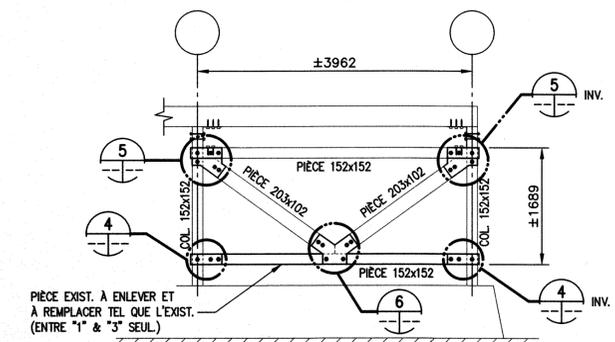


VUE EN PLAN - BÂTIMENT (ESKER)
ECH. : 1:100

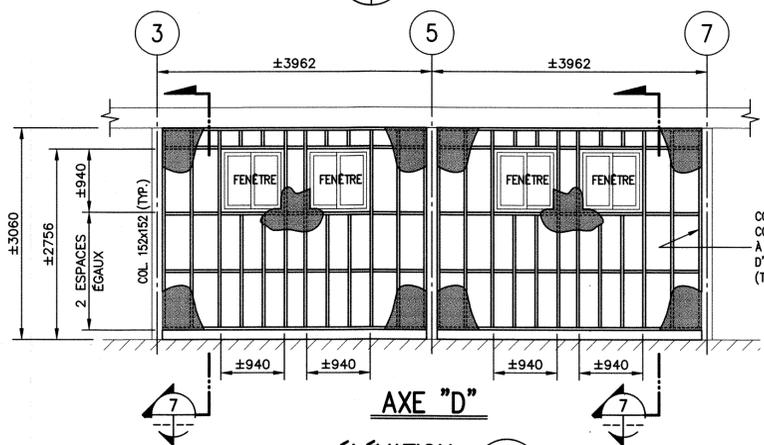


ÉLEVATION A
ECH. : 1:50

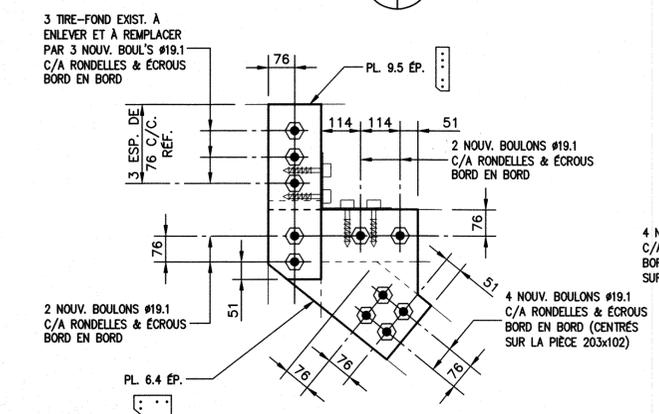
ÉMIS POUR SOUMISSION
2015-09-15
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION



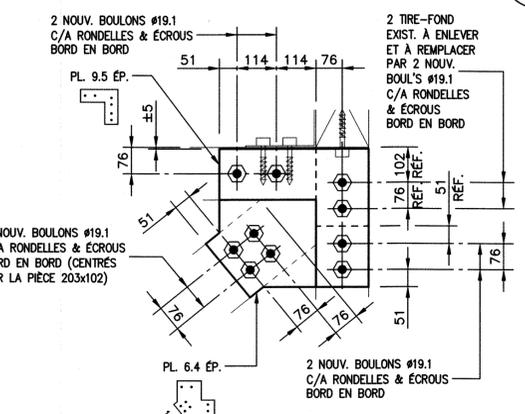
ÉLEVATION B
ECH. : 1:50



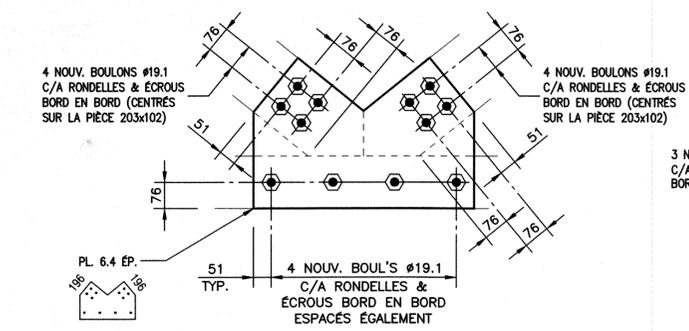
ÉLEVATION C
ECH. : 1:50



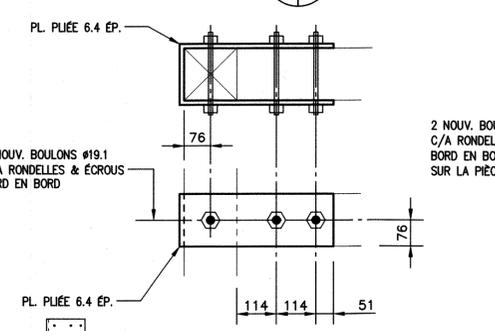
DÉTAIL 1
ECH. : 1:10



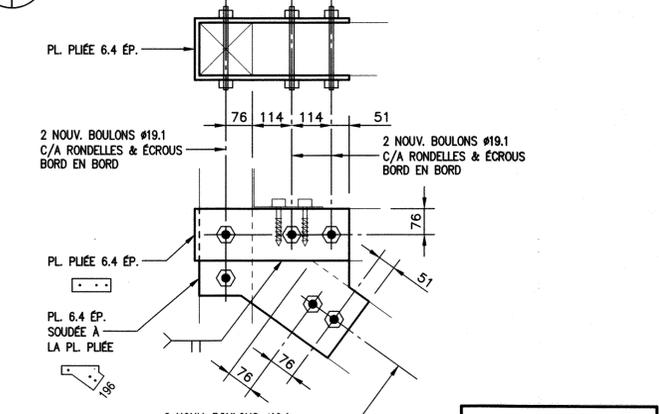
DÉTAIL 2
ECH. : 1:10



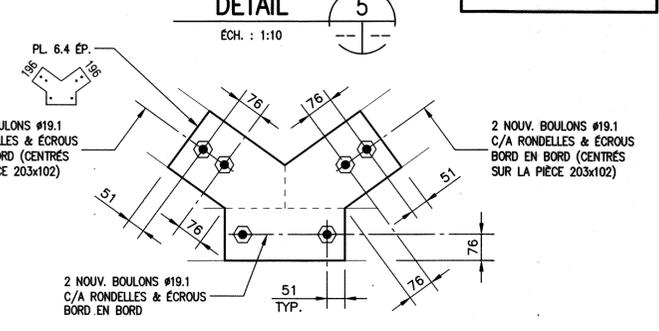
DÉTAIL 3
ECH. : 1:10



DÉTAIL 4
ECH. : 1:10



DÉTAIL 5
ECH. : 1:10

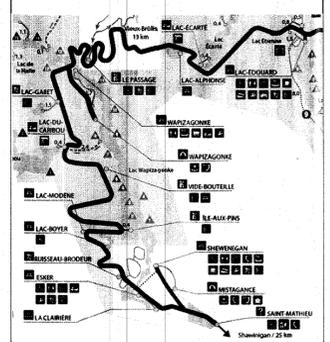


DÉTAIL 6
ECH. : 1:10

NOTES GÉNÉRALES

- GÉNÉRALITÉS**
- TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS CONFORMÉMENT AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC - CHAPITRE I, BÂTIMENT, ET CODE NATIONAL DU BÂTIMENT - CANADA 2005 (MODIFIÉ).
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER SUR PLACE LES DIMENSIONS ET LOCALISATIONS DES INSTALLATIONS EXISTANTES MONTREES AUX PLANS. IL DOIT DE PLUS VÉRIFIER TOUTES LES MESURES DE LA NOUVELLE CONSTRUCTION AVANT TOUT TRAVAIL DE FABRICATION. SUITE À CES VÉRIFICATIONS, AVISER LE PROPRIÉTAIRE DE TOUTE MODIFICATION REQUISE AUX PLANS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS REQUISES AFIN DE SUIVRE LES EXIGENCES ET RECOMMANDATIONS DU PROPRIÉTAIRE, RELATIVEMENT À LA PROTECTION INCENDIE ET AUX RÈGLES DE SANTÉ/SECURITÉ.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA COORDINATION DES TRAVAUX AVEC TOUS LES CORPS DE MÉTIER.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA DISTRIBUTION DES NOTES GÉNÉRALES À CHACUN DE SES SOUS-TRAITANTS LORS DES PHASES DE SOUMISSION ET DE CONSTRUCTION.
- EN PRÉSENCE DU PROPRIÉTAIRE, VÉRIFIER L'ÉTAT DU BÂTIMENT, DES CÂBLES, DES CONDUITS OU DE TOUT AUTRE OUVRAGE QUI RISQUE D'ÊTRE ENDOMMAGÉ AU COURS DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT BRIS ET DEVRA EFFECTUER LES RÉPARATIONS À SES FRAIS.
- LES DIMENSIONS INDICÉES "REF." (RÉFÉRENCES) SUR LES PLANS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR AVANT TOUT TRAVAIL DE FABRICATION.
- TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
- SE RÉFÉRER UNIQUEMENT AUX COTES INDICÉES AUX PLANS. NE PAS MESURER À L'ÉCHELLE UNE COTE NON INDICÉE SUR LES PLANS.
- CHARPENTE DE BOIS**
1. LES TRAVAUX DE CHARPENTE DE BOIS DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME CAN/CSA 086-09.
 2. BOIS DE CONSTRUCTION : ESSENCE E.P.S. NO. 1/NO. 2 (POUR COLOMBAGES ET AUTRES PIÈCES D'OSSATURE) ET E.P.S. NO. 1 (POUR POUTRES ET COLONNES), CONFORMÉMENT À LA NORME CAN/CSA 0141. TOUT LE BOIS UTILISÉ DOIT AVOIR ÉTÉ SÈCHÉ ET NE DOIT CONTENIR PLUS DE 19% D'HUMIDITÉ LORS DE LA MISE EN PLACE.
 3. CONTREPLAQUE : SAPIN DOUGLAS (DFP), CONFORME À LA NORME 0121-08.
 4. BOULONS : SELON ASTM A307-14, AVEC TÊTE HEXAGONALE, RONDELLE ET ÉCROU. LES TIGES FILETÉES NE SONT PAS ACCEPTÉES.
 5. CLOUS : SELON CSA B111.
 6. PLAQUES D'ASSEMBLAGE : ACIER G40.21, NUANCE 300W, GALVANISÉES À CHAUD APRÈS LA FABRICATION.
 7. SOUDURES DES PLAQUES, SUIVANT LA NORME W59-13, AVEC ÉLECTRODES E49XX.
 8. TEINTURE ET PEINTURE : VOIR ARCHITECTURE.

PLAN CLÉ



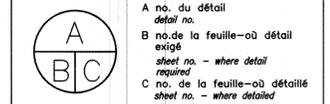
LES ARCHITECTES
JACQUES & GERVAIS
LA SOLUTION À VOS BESOINS

768 SE RUE, SHAWINIGAN (QUÉ.) G9N 1G2
Téléphone: (819) 537-1814 Télécopieur: (819) 537-3426
Courriel: info@jacquesetgervais.com

MESAR
INGÉNIEURS-CONSEILS

4000, rue Charbonnière, Trois-Rivières, Québec G9E 0H4
Téléphone : (819) 376-7771, Télécopieur : (819) 376-7712

révisions	revisions	date
0	SOUMISSION	2015-09-15
A	COMMENTAIRES	2015-09-11



Projet
PARC NATIONAL DE LA MAURICIE
LA MAURICIE NATIONAL PARK
702, 5e Rue, Shawinigan
Québec, G9N 1E9

Réhabilitation bâtiment de service ESKER

Dessin
STRUCTURE

VUE EN PLAN, ÉLEVATIONS, COUPES ET DÉTAILS

Conçu par	JEAN LACOURSÈRE, ing.	Designed by	11/09/2015
Dessiné par	MARIO ARVISAIS	Drawn by	11/09/2015
Approuvé par	JEAN LACOURSÈRE, ing.	Approved by	11/09/2015
Soumission	DANIEL GOSSELIN PWGSC Project Manager	Client	16420
Tender	45362599	Client	16420
No de projet	45362599	No de projet	16420
TPSQC	3920	Client	16420S001A
Nom du fichier	16420S001A	Client	16420S001A
No de plan ou dessin	16420-2001A	No de feuille	S01/S01